L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 25 MARS 1890.

PETITES ANNONCES.

PERDU — Un chien d'arrêt (setter) blanc et noir. Récompense libérale à qui le ramènera au store rues de l'Hôtel St-Charles.
25 mars—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales A. B., au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

ON DEMANDE.

UNE gardienne d'enfant d'environ 14 ans qui couchera sur les lieux. S'adresser 71 Chartres. 25 mars—3f

ANNONCES JUDICIAIRES.

Margaret Walsh vs Peter Ford.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 5me jour de mars 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante, dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Margaret Walsh vs Peter Ford—No 29,231.—Sur motion de Paul L. Fourchy, avocat pour la plaignante, et en produisant à l'appui pour les preuves de la demande de la plaignante, il est ordonné que le jugement par défaut rendu le 24me jour de février 1890 soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence qu'il y ait jugement final en faveur de la plaignante, Mme Margaret Walsh, épouse de Peter Ford, son mari, et contre le défendeur, Peter Ford, son mari, déclarant une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux et déclarant une séparation de biens entre la pétitionnaire et son mari et reconnaissant son établissement de modes et de confection, au No 142 rue Bienville, comme étant sa propriété paraphernale et séparée, et que la pétitionnaire soit désormais autorisée à poursuivre son commerce, et que le défendeur paie les frais.

Jugement rendu le 5 mars 1890.
Jugement signé le 11 mars 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 11ème jour du mois de mars en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.
JULES VIENNE, Député Greffier.
12 mars—12 15 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jas. F. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,[illegible]—Division C.—Attendu que James R. Westerfield a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James F. Fowler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

Succession de Wm. A. Sanger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,814.— Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John B. Viset, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

Succession de Michael Main.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,306—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viset, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—3 avril

Interdiction de Veuve Jos. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,353—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Kerns, curateur de la succession de cette interdiction, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 mars—24 25 26

Succession de Mme Adeline Joséphine Rasch, veuve de Thomas Layton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,309—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Julien Sougeron, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

Succession de Gustave Jongueil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,681—Division B—Attendu que Henry Gumpert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Jongueil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

Succession de Jacques Prats et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,658—Division A.—Attendu que John G. Prats a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Jacques Prats et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mars—21 26 30

Succession de George Weinitz senior, et Annie Huber, sa femme décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,592—Division A—Attendu que John Weinitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus George Weinitz senior, et Annie Huber sa femme décédée, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mars—18 22 27

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,921—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Deegan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er mars—19 22 27

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,23[illegible]—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander B. Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 23 28

Succession de E. B. Musgrove.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,238—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma H. Musgrove tutrice, et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mar—18 22 27

AVIS AUX CREANCIERS.

James D. Huther vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,014—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Arthur Hern, syndic des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mars—22 27 31

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,710—John Bastian vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Bastian soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvable soit tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le 26me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire fasse rendre compte de la situation de ses affaires, [illegible] ... [illegible] et qu'on nomme Louis P. Paquet, Esq., avocat, pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 mars—25—avril 14 25

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

Commissaires

Grand Tirage Mensuel,
DANS
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 AVRIL 1890.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	....	100,000
1 Lot de	50,000,	....	50,000
1 Lot de	25,000,	....	25,000
2 Lots de	10,000,	....	20,000
5 Lots de	5,000,	....	25,000
25 Lots de	1,000,	....	25,000
100 Lots de	500,	....	50,000
200 Lots de	300,	....	60,000
500 Lots de	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,	....	30,000
100 Lots de	$200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux supérieurs. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.
Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout autre offert en notre nom à un prix moindre est une contrefaçon sans valeur.

ASSURANCES

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Vingtième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889:

Primes d'incendie...	$278,621 04	
Primes de rivières...	51,182 26	
Primes maritimes....	11,142 91	
Primes non acquises, 31 décembre, 1888.	85,501 30	
		$426,447 51
A déduire—		
Primes remboursées.	$25,797 98	
Réassurances....	45,269 67	
Primes non acquises, 31 décembre, 1889.	114,844 53	
		185,912 18
Primes nettes acquises......		$240,535 33
A ajouter intérêt........		32,529 10
Total des recettes........		$273,064 43
Moins—		
Pertes par le feu, payées......	$89,794 41	
Pertes de rivières payées......	16,150 79	
Pertes maritimes payées......	699 99	
Pertes non payées...	17,841 99	
Dépenses de bureau, d'agences et autres, et de taxes et licences en Louisiane et autres Etats.....	44,931 28	
Commissions.......	35,541 02	
		204,959 48
Profits nets...........		$68,104 95

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans.	$62,420 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane......	183,640 00
Actions de banques et autres......	369,280 00
Billets à recevoir......	3,383 30
Argent comptant......	29,208 77
Propriétés foncières......	25,839 10
Primes en voie de collection......	54,774 17
	$738,545 34

PASSIF.

Capital-actions.........	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises.	114,844 53
Réservé pour pertes non payées.	17,841 99
Réservé pour taxes et licences non payées......	3,724 55
Réservé pour réassurances de rivières......	5,310 24
Dividendes......	18,750 00
Surplus......	203,073 93
	$738,545 34

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans,
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 21me jour de janvier 1890.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 20 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1889), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $52,963 21 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	Jas. McConnell,
Geo. W. Sentell,	C. M. Soria,
I. L. Lyons,	Walter C. Flower,
W. B. Thompson,	Jos. Vignes,
Frederick Wing,	A. Xiques,
T. L. Macon,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
Chas. Holloway,	P. Werlein,
F. J. Odendahl,	A. M. Silbernagel,
W. G. Wheeler,	G. A. Baldwin,
J. M. Frankenbush,	C. Hernandez,
Simon E. Marx,	A. M. Delavallade,
P. J. Cockburn,	A. H. May, Jr.,
H. T. Cottam,	W. A. Roy,
J. A. Braselman,	Lloyd R. Coleman.

1er mars—1m

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald Co., Limited,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seuls agents pour tous les meilleurs

Pianos Américains.

Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Shoninger, Fischer, Mehling et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en **Versements mensuels très faciles.**

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD CO., LIMITED,
NOUVLLE-ORLEANS.
1er et 89—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1890.

Liste de publication.

Bénafort, Auguste	Daffos Jean
Benadon, Henri	Gallice François
Boulain, Mme V A	Guillot Fulgence
Buissiere, Romain Vve de, née Adèle Faure Maugourna	Lajeunesse Justine Louge, Jean Brisse Bourdalé
Caubert, François	Magnou-Gaspard, Jean
Célery, Pierre	Mercier François Dominique
Chachignon, Fois Paul	Mounier, Théophile
Félix, demeurant à Atlanta, Gie	Rivoire, Ferdinand Cyrille, dentiste à Albemarle, Lne.
Chamelle, Auguste Madame	
Cayot, Jacques et Joseph	Sabatier Jenty
	Taharez, Jean Geoffroi
Coppens de Kortlandt, Baron L	Thomassin, Auguste

LETTRES.

Bouches, Emile.	Caben, Mathilde
Beaudonnet et Baron	Cavalier, Fanny
	Langlois Alexandre

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er mars 1890.
Le Consul.
PAUL DEJARDIN.

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

S. GARDES, Prés't. W. W. GIRAULT, Caissier.

AMERICAN NATIONAL BANK
47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.
12 juil—1an—dim.mer.l.vend

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée, coin des rues Jackson et Rousseau, îlet borné par les dites rues et les rues Joséphine et Fulton.

Jacob A. Reinach vs Peter J. Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,611—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Rousseau, Joséphine et Fulton, et désigné par le No Un, sur une esquisse par A. de Armas, voyer, daté le 22 février 1888; le dit lot forme l'encoignure des rues Jackson et Rousseau, et mesure, en mesure américaine, trente-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Rousseau, sur quatre vingt-trois pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Jackson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° l'acquéreur assumera le paiement de trois billets à ordre, tirés par le défendeur à son propre ordre et endossés par lui, le tout daté le 2 mars 1888, deux de $500 chacun payables respectivement à deux et trois ans après leur date, et un de $800 payable à quatre ans après date, tous portant intérêt au taux de 6 0/0 par an à partir de leur date jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété d'après un acte passé pardevant George C. Preot, notaire, le 2 mars 1889.
2° Et la balance du prix d'adjudication, comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—avril 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif de 120 barils de sucre et 50 sacs de café.

May & Vaught vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,933—En vertu d'un ordre de vente daté le 14 mars 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 28 mars 1890, à l'heure ci-dessous donnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Au Lafayette Warehouse, coin des rues Magazine et Lafayette, à 10 heures A. M.,
50 barils sucre granulé marqués "Henderson Refinery."
2° Au Rio Warehouse, coin des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame, à 10:30 heures A. M.,
50 barils de sucre marqués "Shady Side."
3° Au magasin No 16 rue Fulton, à 11 heures A. M.,
10 barils de sucre marqués "Shady Side."
10 barils de sucre marqués "Ramsay Maryland."
4° Au Importers' Warehouse rue North Peters entre St-Louis et Conti, à 11.30 heures A. M.,
50 sacs de café.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de la grocerie, meubles de maison, 1 cheval et wagon, 3 cochons, etc., etc.

Guillaume Mothe vs Paul Latour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,444.—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 17 mars 1890, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er avril 1890, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir—

Au local coin du Chemin de Gentilly et de la rue Laharpe.

Un grand assortiment de groceries fines et pour familles, vins, liqueurs, tabac, cigares faïence et verrerie divers, etc., meubles de maison, 1 cheval et wagon, 1 lot harnais, etc., 3 cochons, 1 lot de bois, charbon et charbon de terre, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—22, 28—1er avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre entre Roman et Prieur.

J. R. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente huit pieds de façade rue Palmyre sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham, par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 fév—24—3 10 17 24 29 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée rue Troisième, entre Claiborne et Willow, anciennement Martin, la rue en arrière étant la rue Quatrième.

Eureka Homestead Société vs M. et Mme Christian E. Painter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,760—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet désigné par le No municipal 403, anciennement le carré 42, borné par les rues Troisième, Quatrième, Claiborne et Willow (ci-devant Martin); le dit terrain est désigné par le No 5 et mesure vingt-neuf pieds de façade rue Troisième, sur cent vingt-sept de profondeur, entre lignes parallèles borné du côté de la rue Claiborne, par le terrain No 4, actuellement ou anciennement possédé par la Cousmercial Homestead Association, et du côté de la rue Willow, par le terrain No 6 actuellement ou anciennement possédé par Elias E. Chisolin; le tout selon un plan dressé par A. de Young, en date du 1er février 1874 et déposé en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Mme Christian E. Painter, par achat, de la défenderesse, par acte passé pardevant Marcel J. Ducros, notaire, le 22 décembre 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 31—5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le deuxième District.

Paul Albert Bucas vs Alexandre Louis Barthélemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29 318—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La nue propriété (ici hypothéquée) de:
Trois certains terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Lopez (ci devant Troisième) et Rendon (ci devant Deuxième) désigné par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 septembre 1858 et déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme le plan No 53 dans le livre des plans No 1. Les dits terrains ayant au pied américain les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain No 1, trente-trois pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente trois pieds, huit pouces à l'arrière sur cent cinquante-quatre pieds, deux pouces de profondeur;
Le terrain No 2, trente-trois pieds, neuf pouces et une ligne de façade rue Rendon, sur cent cinquante quatre pieds, deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et
Le terrain No 3, trente-trois pieds, neuf pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente trois pieds, huit pouces de largeur à l'arrière, sur cent cinquante-quatre pieds, deux pouces de profondeur.

La dite propriété fut acquise par le défendeur de O. Hiller, par un acte exécuté pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1869.

La détentrice de l'usufruit de la propriété ci-dessus décrite étant une veuve de soixante ans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25—1 8 15 19avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Troisième District,

Third District Building Association vs Benjamin F. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,262—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, qui y appartiennent ou en quelque sorte font partie de la propriété, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale (ou Casacalvo), Franklin, Union et Dauphine (ou Grands Hommes), désigné par la lettre "C" sur un plan de A. de Armas, député voyer de la ville, le 20 janvier 1882, une copie duquel est annexée à cet acte passé pardevant O. Villeré notaire en date du 30 mars 1882; lequel terrain mesure vingt un pieds huit pouces de façade rue Royale sur 8 vingt-huit pieds de profondeur.

Acquis par le défendeur de la demanderesse par acte pardevant André H. Wilson, notaire, le 25 avril 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
7—25—mars 5 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de la Succession
—DE—
E. M. PURCELL.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 18,894.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 19 mars 1890, sera vendue la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 87, borné par les rues Second, Third, Laurel et Constance, le dit lot étant désigné par le No 10 et mesurant 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Second, sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne latérale touchant au lot No 11 et 111 pieds 4 pouces sur la ligne latérale touchant au lot No 9 et borné dans le fond par le lot No 13; le tout plus amplement indiqué dans l'acte passé devant Benj. Ory, notaire de cette ville, le 31 octobre 1882.

Les propriétés ci-après décrites seront vendues à la même heure et au même emplacement: Une moitié indivise en vertu d'un ordre de la Cour ci-dessus décrite et l'autre moitié par le consentement des copropriétaires.

2° Deux certains lots de terre situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Denis, Troisième, St Patrick et Quatrième désignés par les Nos 4 et 5. les dits lots de terre se touchent et mesurent 31 pieds 3 pouces de face à la rue St Denis sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 160 de l'îlet de terre borné par les rues Chippewa, Fulton, Sixième et Soraparu, le dit lot mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

4° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Washington, Chesnut, Sixième et Colisée, désigné par le No 7, et mesurant 28 pieds rue Washington sur 100 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Les actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant sera exigé sur le lieu de la vente pour assurer celle-ci. 25 mars—25 29—5 12 19 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables et de valeur

Dans le Deuxième District,

Rue Marais, entre les rues Bienville et Douane;
Coin de l'avenue Hagan et de la rue Bienville;
Coin des rues Bienville et Roman;
Coin des rues Miro et Ste-Anne;
Six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Co. de la Nlle-Orléans.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rahder, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 2,196, et de la Succession de John H. Rahder, No 28,786 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 12 avril 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages et servitudes y appartenant ou qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 159 qui est borné par les rues Marais, Bienville, Villeré et Douane, le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 37 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Marais sur 64 pieds 2 pouces de profondeur.

2° Trois certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Douane et Bienville et désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 d'après un plan par Touzé et DeLisle, du 8 mai 1858. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Bienville, et mesure 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade sur l'avenue Hagan de 102 pieds 8 pouces et 4 lignes; et les lots Nos 2 et 3 mesurent chaque 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville, sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 de l'îlet No 52, borné par les rues Bienville, Roman, Conti et Derbigny; lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Bienville sur 100 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Bienville et Roman.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, droits de passage, etc., située dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Miro et Tonti, mesurant d'après un croquis fait par A. D'Hemecourt, daté le 1er décembre 1855 37 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne, même façade rue d'Orléans, 160 pieds 2 pouces et 4 lignes rue Miro et 160 pieds 9 pouces et 6 lignes du côté de la rue Tonti, la dite portion de terre se composant des lots 1, 2 et 3 d'après un plan de C. Giroux, voyer, en date du 14 novembre 1858 et des lots 8, 16 et 17 d'après un plan de Communy, daté le 5 septembre 1844.

Le tout conformément aux plans exposés à la Bourse.

Et à 12:30 P. M.,

au même endroit et pour le compte de la même succession et en vertu du même ordre il sera vendu (6) six actions du fonds capital de la Teutonia Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, représentée par le certificat No 739, portant date du 28 décembre 1882.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison de titre.

Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs, et pour les actions comptant avant le transfert.
9 mars 9 15 22 29—5 12 avril

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Propriété de choix vacante à Alger (Cinquième District).

Succession de Mme S. L. Nash.

No 27,727—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur— Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 mars 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 41, borné par les avenues Pacific et Elmire les rues Peter et Alix, et mesure 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacific sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1890 au-dessus du prix de la vente et fera le dépôt habituel de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mars—22 29—5 12 19 26avril

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 19,011.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred-D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Albert Voorhies juge de ladite Cour, Division E actuellement en congé, arrêt daté du 11 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir;

La désirable maison cottage double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philip carré d'îlet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne. propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 20, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Zimple, daté du 30 avril 1835.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, billet garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.
22 mars—22 29—5 12 19 26 avril

Avis est ici donné qu'en vertu des dispositions de l'Article 48 de la Constitution de 1879 de l'Etat de la Louisiane, je demanderai à l'Assemblée Générale une charte pour le collège de St-Isidore de la Nouvelle-Orléans.
Rév. P. P. KLEIN, Président du C. S. I.
16 mars—16 23 30—6 13 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Magnifiques laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 25 mars 1890, il sera vendu à 11 heures du matin, au Canal Harvey, à la savanne de Clément Fos, en face du Louisiana avenue et près du débarcadère du ferry.

50 belles vaches laitières, 40 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.

Aussi, une pouliche de race et un cheval de tir. Ces animaux sont de première race et proviennent de l'habitation Mehnert, ont été transférés à l'endroit ci-dessus et seront vendus à cause des dangers de crevasse.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
16 mars—16 22 23 24 25

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés de batture
Deux magnifiques îlets de terre
FAISANT FACE AU FLEUVE
—ET—
A L'AVENUE NAPOLÉON.
Allant du Fleuve
—A—
la rue Tchoupitoulas.

PAVÉS EN BLOCS DE PIERRE CARRÉS

Portion de terre de choix touchant aux **LOUISIANA ICE WORKS,** Allant de la rue Tchoupitoulas au fleuve,

AVEC TOUS LES DROITS DE BATTURE ET DE FUTUR ACCROISSEMENT.

Occasion extraordinaire pour les capitalistes et les propriétaires de fabriques.

Sur la ligne du grand chemin de fer de ceinture.

VENTE EN PARTAGE
—POUR—
REPARTITION D'INTERETS.

Dans l'affaire de
Marie T. Pochelu contre James Fahey, tuteur.
No 25,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN: Encanteur; successeur de C. E. Girardey & Co.—Bureau, No 5 rue Carondelet. SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu le 27 juin 1889 et signé le 3 juillet 1889, et d'un ordre en date du 5 mars 1890 par l'Hon. A. Voorhies, de la même Cour dans l'affaire susmentionnée, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain îlet de terre, composé de douze lots situé dans le Sixième district de cette ville, autrefois la ville de Jefferson, numérotés de 1 à 12 inclusivement, borné par le fleuve Mississipi, l'avenue Napoléon, la rue Tchoupitoulas, Water street et Berlin street; le dit îlet mesure et s'étend de Water street à Napoléon Avenue et Berlin street, jusqu'au fleuve Mississipi.

Les lots ci-dessus mesurent chacun 25 pieds 2 lignes de face au fleuve Mississipi, et ont la même façade sur Water street, sur une profondeur d'environ 620 pi de Water street au fleuve Mississipi, ou 30 pieds 3 pouces de face sur environ 6 0 pieds de profondeur, conformément à un plan d'Edgar Pilié, arpenteur, en date du 5 mars 1890. La dite propriété à droit à tous les accroissements au fleuve.

2° Un certain îlet de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, subdivisé en vingt-quatre lots de 1 à 24 inclusivement, borné par l'avenue Napoléon, la rue Tchoupitoulas, Water et Berlin; les dits lots mesurent chacun 25 pieds et 2 pouces de face à la rue Water sur une profondeur variant de 129 pieds 9 pouces à 142 pieds 2 pouces 2 lignes. Le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Water et l'avenue Napoléon et le No 12 forme l'encoignure des rues Water et Berlin: les lots Nos 13 à 24 mesurent chacun 25 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur; le lot No 13 forme l'encoignure Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 l'encoignure Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon ou 300 pieds sur 249 pieds et 262 pieds, conformément au plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double et simple et magasin; tout l'îlet est entouré.

3° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par la rue Tchoupitoulas Delachaise, Foucher et le fleuve Mississipi désignée par le No Deux de l'îlet numéro quatre vingt dix sept, sur un plan de J A. D'Hemecourt, voyer, annexé à un acte de partition entre R. Pochelu, Albin Rochereau et Mme William T Hepp, exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 24 mars 1877. La dite portion de terre mesure, conformément au dit plan, 113 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur toute la profondeur, à partir de la dite rue au fleuve Mississipi, sur laquelle elle fait face, et conformément au dit plan de E. Pilié, voyer, en date du 5 mars 1890, elle est désignée comme lot No 2 mesurant 113 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur au fleuve Mississipi d'environ 456 pieds sur la ligne inférieure et d'environ 472 pieds sur la ligne supérieure, ensemble avec tous les droits d'accumulation future et batture en face du dit fleuve. La propriété est accumulée tous les ans par un large dépôt en face et entre les quelques morceaux qui ne sont pas disposés sur la façade du fleuve, aucune ne possède les avantages avec ces grands privilèges de batture.

Avec le fleuve en face et la rue Tchoupitoulas dans le fond, la seule rue de la ville pavée en blocs de pierre carrés de la rue du Canal à Napoléon avenue, traversée par deux chemins de fer urbains, et tous deux, conjointement avec le chemin de fer de ceinture, fourniront tous les moyens de transport nécessaires pour marchandises, etc.

Le fait seul que l'eau ne coûte rien assurera aux industries manufacturières un joli intérêt sur l'argent placé dans la propriété.

Cette ci est sans rivale et d'une valeur inappréciable comme emplacement pour de grands entrepôts, débarcadères de steamers, ascenseurs, locaux d'emmagasinage, fabriques; et toute industrie exigeant une façade sur le fleuve et l'accès des chemins de fer.

Les titres de la propriété sont des plus anciens et des plus authentiques de l'Etat.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans, ou à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, subdivisés en coupons au gré des parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement de la valeur des billets, aussi avec la clause de non aliénando. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1890, en sus du prix d'adjudication, et devront verser, au moment de la vente, 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 mars—8 15 22 29 avril 5 12

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage à l'encan.

Succession de Lewis W. Thompson.

No 29,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 10 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 7 mars 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Général Taylor, Carondelet, Baronne et Peniston, formant l'angle des rues Carondelet et Général Taylor, et mesurant 103 pieds de façade rue Carondelet, sur 15 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage avec mansarde corridor au centre, et porte le No 851 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant André Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 10

Avis au Public.

Avis est ici donné que HORNOR & BENEDICT, en liquidation, demanderont, à la prochaine session de la Législature, permission de poursuivre l'Etat pour services professionnels rendus.
14 mars—14 21 28—4 13 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 314 rue Magazine,
Ayant deux vastes terrains.

E. H. Sterry vs J. C. Howard.

Vente pour effectuer un partage.
A crédit à longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur, — Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 17,127 dans l'affaire d'Ephraim H. Sterry vs Joseph C. Howard, jugement rendu et signé le 11 février 1890; aussi conformément à deux ordres homologuant la recommandation de deux réunions de familles tenues pardevant N. B. Trist, notaire, et datés respectivement du 5 février 1890 et du 21 mars 1890, par le même juge, à l'encan il sera vendu—

Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Clio et Erato, désignée par le No 9 du carré d'îlet No 139, laquelle mesure 60 pieds français sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, mesure américaine, de façade rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds français ou 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois portant le No 314 rue Magazine ayant 4 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, hydrant; et une bâtisse en bois à un étage sur la façade du terrain à côté et une bâtisse en bois à deux étages ayant 4 chambres à l'arrière du terrain. Le tout conforme au plan qui peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. La somme à crédit devra être divisée en coupons à la convenance des parties intéressées, de même que l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant N. B. Triste, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23, 30—avril 6, 13, 20, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois recouvert en ardoises rue Laurel,

Entre les rues Joseph et Octavia, avec deux lots de terre.

Succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 12 rue Carondelet, — le SAMEDI, 26 avril 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 20 mars 1890, dossier No 29 349, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Heis l femme décédée de Joseph Coleman, il sera vendu à l'encan.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation (anciennement Jersey), Joseph et Octavia, désignés par les Nos 14 et 15 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 30 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage neuf en bois et recouvert en ardoises, avec 4 chambres, cuisine, etc., un petit magasin en bois adjacent au cottage ayant 3 chambres

Termes et conditions—Comptant en passant les titres. 20 0/0 payé comptant au lieux et l'acquéreur assumera les taxes pour 1890 en outre de l'enchère

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—23 30—6 13 20 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en briques à deux étages, couvertes en ardoises.

Nos 273 et 275 rue Poydras, entre Bassin et Franklin.

Succession de Philip McGivney et épouse.

A crédit de longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 12 mars 1890, pour le compte des successions de Philip McGivney et Anne McGivney, son épouse, tous deux décédés. Dossiers Nos 16 683 et 28 27, consolidés, à l'enchère publique, il sera vendu—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Bassin et Franklin, désignés par les Nos 273 et 275, lesquels se touchent et mesurent comme suit;

Le terrain No 273 mesure 19 pieds de façade rue Nord Poydras 18 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 69 pieds 6 pouces du côté le plus rapproché de la rue Franklin, et 64 pieds 10 pouces du côté opposé, côté de la rue du Bassin.

Le terrain No 275 mesure 20 pieds de façade rue nord Poydras, 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 62 pieds du côté de la rue Franklin, et 64 pieds 9 pouces de l'autre côté, coin qui l'acte en arrière, [illegible] 277, avec l'usage en commun d'une allée en arrière du terrain 273 et contigu au terrain de derrière, ladite allée ayant 4 pieds 2 pouces de largeur et partant sur le Bassin. Le tout conformément à un plan visible sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en deux maisons en briques à deux étages, recouvertes en ardoises ayant au dessus une vaste magasin, une cuisine et 3 ou 4 chambres, salles, etc., portant les numéros 273 et 275 de la rue Poydras et situés presque en face du marché Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit par 8 0/0 par an d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en sus les taxes de 1890 et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 mars—16 23 30—avril 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Une villa confortable à Lewisburg, Louisiane, sur le lac Pontchartrain.

Succession de Alphonse E. Bignon, décédé.

A l'encan. Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, en date du 10 mars 1890 Dossier No 22 373 pour le compte de la succession de A. E. Bignon, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le village de Lewisburg, paroisse St-Tammany en cet Etat, désignés par les numéros 11 et 12 sur un plan du dit village, par Bougerol, voyer, en date du 14 mars 1884 lesquels se touchent et mesurent chacun un demi arpent de façade sur l'avenue du lac, sur une profondeur de sept arpents et cinquante pieds, entre lignes parallèles et bornés en arrière par l'avenue Copal et contigus à la propriété Holloway & Seymour.

Les améliorations consistent en un cottage en bois élevé, ayant 6 ou 8 chambres, cuisine, office, etc., citerne et puits, et est environ à un îlet de l'embarcadère du bateau à vapeur, la maison est en excellent état et est louée à J. J. Foucher, jusqu'au 1er mai 1890 au prix de $150 par an.

Conditions. Comptant en passant les titres. 10 pour cent payables comptant sur les lieux et les taxes de 1890 assumées en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 mars—16, 23, 30—avril 6, 13, 12.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple rue St-Antoine, troisième district.

A l'encan pour du comptant—Succession de Anna Smith, épouse décédée de R. Mascaro.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 11,392.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale.—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C, et signé le 10 mars 1890 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir;

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, Urquhart, St-Antoine et Bagatelle, et mesurant trente pieds de façade rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur, mesure américaine, et faisant partie du terrain primitif 347 du carré No 32 sur un plan de Jos. Pilié, voyer de la ville, le 14 sept. 1809 et déposé en l'étude de F. de Armas ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage simple ayant trois chambres, office, cuisine, galerie latérale, citerne, cabinet d'aisance, etc.

Conditions—Comptant; dix pour cent, déposés sur les lieux pour rendre certaine la vente. Les taxes de l'année courante 1890 payables par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jno. R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 mars—18 19 22 29 avril 5 12 19

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Jessie Noble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 29,165.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale.—Il sera vendu, SAMEDI, 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus désignée—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, connu comme Alger, dans l'îlet borné par les rues Hancock, B[illegible], Laurence et Franklin, et mesurant ensemble au plan au plan, 220 pieds de face à la rue Hancock, 180 pieds de face à la rue Laurence, et 100 pieds de face à la rue Franklin, le tout plus ou moins, plus amplement décrits sur un plan d'Edgard Pilié en date du 12 mars 1890, maintenant à la Bourse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1890, et un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mars—4 1 sem

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs— Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 25 mars 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente.
25mars—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles, vêtements, etc.

Succession de Joséphine Yancey.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 29,[illegible]22.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau; No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI, 1er avril 1890, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan au No 268 rue Canal, entre Howard et Villeré, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1890, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, le contenu du dit local consistant en partie de—

Ameublements Victoria de chambres à coucher en noyer noir, miroirs, tapis, rideaux, ornements de cheminées, machine à coudre, tables, chaises, porte-chapeaux, toiles cirées, buffets, vaisselles, lavabos, malles, stove de cuisine et ustensiles, berceuses, armoires, bureaux; vêtements et d'autres objets trop nombreux à énumérer.
Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.
21 mars—21 24 29 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stocks de Banques, de Chemin de Fer, d'Assurances et autres.

Succession de F. Berge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 26,678.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 5 avril 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 19 mars 1890, pour le compte de la d te succession—

1° 57 actions du fonds capital de l'Union Sanitary and Excavating Company
2° 84 actions du fonds capital du Crescent News and Hotel Company.
3° Cinq actions du fonds capital du Gulf Railroad Company.
4° 20 actions du fonds capital du Firemen's Insurance Company.
5° 25 actions du fonds capital du Bank of Commerce of New Orleans.
6° 25 actions du fonds capital du Pelican Brewing Company.
7° 30 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company.
8° 7 actions du Franklin Temperance Hall Association of New Orleans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
22mars—22 26 31 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième et Troisième District.

Succession de Hermann H. Patzmann.

No 29,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de Mme Wilhelmine Finke, femme décédée de H. H. Patzmann.

No 29 037—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 12 avril 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. B. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D" pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke femme décédée de H. H. Patzmann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H Patzmann, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des dites successions à savoir—

Premièrement—Sept certains lots ou portions de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et Promenade Carondelet lesquels lots ont été désignés par les lettres A B C D E F et G sur un plan du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, daté du 15 avril 1859 et annexé à un inventaire déposé en l'étude de Joe D. Taylor, notaire, lesquels lots sont décrits comme suit—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A et formant l'encoignure des rues St Louis et Prieur et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade à la rue St-Louis 94 pieds [illegible] lignes égales et parallèles, et 89 pieds [illegible] sur la rue Prieur et formant façade [illegible] dans le fond [illegible] au lot adjacent B.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises, avec trois chambres de chaque côté, hall, cuisine, caves, lieux d'aisance, hangars, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B" mesurant 34 pieds 6 pouces de façade à la rue St-Louis sur une profondeur de 89 pieds 6 pouces en lignes parallèles, et ensemble avec le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec le lot "A".

Les améliorations consistent en un joli cottage double avec 3 chambres et cuisine de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal No 351 rue St-Louis.

3° Un certain lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant 45 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et égales.

4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D mesurant 31 pieds 4 lignes de largeur dans la rue St Louis sur une profondeur de 1 9 pieds 4 lignes sur le côté de la rue Prieur et 112 pieds 4 pouces 6 lignes du côté près du lot E.

5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis sur 34 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 112 pieds 4 pouces et 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces 2 lignes sur le côté du lot F.

6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F, et mesurant 31 pieds de face à la rue St-Louis 116 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Prieur et 124 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la côté opposé à la rue Johnson ayant une forme oblique et s'étendant du côté de la rue Johnson jusqu'à la rue Prieur, là où elle réunit la rue Prieur de façon à former un triangle.

7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur et 4 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond sur 111 pieds 4 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet et 115 pieds sur le côté opposé, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistent en une écurie avec quelques appartements.

Secondement.—Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly, dans le fond du Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan par Adolphe Kuell, le 4 juin 1854, déposé en l'étude de F. K. Latrache, ancien notaire en cette ville comprise entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Crête, Sauvage, des Isles au Bayou, lesquels sont situés entre le Chemin de Gentilly, le Grand Canal conduisant au Bayou Sauvage [illegible] ... [illegible] le lot No 1 étant une pointe et formant un triangle rectangulaire, 90 pieds 4 pouces 8 lignes de face au Chemin Gentilly, 110 pieds 2 pouces de face au Canal, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 2, le lot No 2 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 1, 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 3, le lot No 3 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No deux, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No 4. Le lot No 4, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No trois, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de côté du lot No cinq. Le lot No 5, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No quatre, 136 pieds 11 pouces 4 lignes du côté du lot No six. Le lot No 6, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face au Chemin de Gentilly, 21 pieds 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond sur une première profondeur, et 3 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond sur une seconde profondeur, 136 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No cinq, 129 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St Jean.

Les améliorations consistent en une bonne maison à double corps de logis couverte en ardoises avec environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
8mars—8 15 22 29—avril 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,549—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 3 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—23—mars 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double No 632 rue des Remparts.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés le 20 mars 1890, et rendus dans les affaires des successions de William Henry Schroeder, No 29,234, et de Mme Louise Schroeder, veuve de William Henry Schroeder, No 29,185, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Remparts, Enghien, Bons-Enfants et Port; le dit lot est désigné et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, connu comme le No 632 rue Nord Remparts.

Termes.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1890 et déposera 10 pour cent à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
23 mars—23—avril 5 12 19 26

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Cottage double rémunératif dans le Sixième District.

Maison double en bois No 105 rue Bordeaux, entre Magazine et Camp

Cottage double No 1052 rue Constance, entre les avenues Peters et Octavia.

Deux îlets de terre dans le Septième District.

Succession de Romain Buissière.

Nos 20,813—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible]

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 18 mars 1890, dossier No 20 813 pour le compte de la succession Romain Buissière, il sera vendu à l'encan à savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 235 borné par les rues Bordeaux, Camp, Valence et Magazine, désignés comme lots 3 et 4, se touchant et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la dite propriété consistent d'une joli cottage double en bois désigné par le No 105 rue Bordeaux, très bien subdivisé en voisinage, rapportant $17 par mois toujours loué.

2° Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 187 borné par les rues Constance, Octavia et Laurel et l'avenue Peters, désigné comme lot No 25 sur le plan de Pilié et De Pouilly, architectes en date du 2 avril 1866 et mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations consistent en un cottage double bien bâti, couvert en ardoises, connu par le No 1052 rue Constance; bonne subdivision, loué à raison de $8 chaque côté; près de la station du chemin de fer Ceinture. Le voisinage s'améliore rapidement.

3° Un îlet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 378 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Ouseme.

4° Un îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième District de cette ville désigné par le No 391 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Dauphine.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1890 seront assumées par l'acquéreur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Preot, notaire.
22mars—22 29 avril 5 12 19 26

Actions de chemin de fer à l'encan.

Succession de Samuel Marx.

No 25,051—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 2 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 20 mars 1890, Dossier No 25,051, pour le compte de la succession de Samuel Marx, sera vendu à l'encan—

Trente-six actions du fonds capital du New Orleans and Carrollton Railroad Company.
Termes—Comptant avant le transfert.
21 mars—21 29—2avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans le Sixième District.

Voisinage s'améliorant, près du Parc Audubon.

Magnifique îlet de terre subdivisé en grands et désirables lots.

Jolie maison en bois, écurie, etc., rue State entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Virginia Reichl, femme décédée de William H. Yenni.

No 26,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date 20 mars 1890, Dossier 26,876, pour le compte de la succession de Mme Virginia Reichl femme décédée de Wm H. Yenni, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième district de cette ville, désigné comme îlet No 12 et borné par les rues State et Laurel, et le lot No 10 formé l'encoignure des rues State et Constance, Laurel et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, le dit îlet étant subdivisé en dix huit lots, acceptés ci-après au plan dressé par [illegible] voyer, en date du 25 [illegible] 1889 et déposé en l'étude de Benj. Ory.

Conformément au dit plan les dits lots mesurent:

Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 175 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues State et Laurel, et le lot No 10 forme l'encoignure des rues State et Constance. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Constance et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, 35 pieds 0 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds du côté du lot No 13, 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville.

Le lot No 15 forme l'encoignure de la rue Laurel et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville et mesure 38 pieds 4 pouces de face à la rue Laurel, 35 pieds [illegible] pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et 150 pieds de profondeur du côté du lot No 16.

Les lots 16, 17 et 18 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations face à la rue State consistent d'un cottage désirable, écurie, etc. Le tout devra être vendu en lots au gré et convenance des acquéreurs.

Conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benj. Ory, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.
15mars—15 22 29—avril 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Une charmante résidence cottage.

Récemment bâtie. Joli voisinage.

Dans le Deuxième District.

Succession d'Euphémon Hébert.

No 1,421 — Vingt-deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane

PAR MACON, PAUL & DENIS — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Duffel, juge de la vingt-deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Jacques, Etat de la Louisiane, en date du 12 décembre 1889. Dossier No 1, 2, pour le compte de la succession d'Euphémon Hébert, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et partielles ément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Johnson et Galvez, désigné par le No 5 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage bien bâti, connue par le No 461 rue Bienville, subdivisé en 5 ou 6 chambres, office, hangar dans le fond, poulailler, cave, etc., galerie de face.

Cette désirable résidence a été bâtie au printemps passé et est en parfait ordre, est située dans un des voisinages le plus choisis du Deuxième District.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas T. Soniat, notaire; dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

LE NOUVEAU MONDE,
Journal hebdomadaire illustré,
Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Politique, Finances.
Le seul Journal illustré français publié aux Etats-Unis.
Bureau et Rédaction:
200 BROADWAY, NEW-YORK.
Abonnements: 3 mois, $1 50; 6 mois, $2 75; 1 an, $5.
11 mars—D&W

L'Abeille de la
Bureau : No
NOUVEL
MARDI 25

Ventes de [illegible]

TAXES.

La Ville de la [illegible] ... [illegible]

En vertu de [illegible] Constitution et les lois [illegible] je vendrai, à la porte [illegible] Cour où siège la [illegible] paroisse d'Orléans. [illegible] heures du matin, [illegible] avril A. D. 1890 et jusqu'à ce que les [illegible] ... [illegible]

DE CHASTEIGNE, C. — 2116 Pour taxes de $60 60, 1887, 60 60. Montant à [illegible]

DASPIT, HENRY— 3 31 Pour taxes de $7 94, 1888 5, 1889 [illegible]

DUMOND, JOHN— 3131 Pour taxes de $ 90, 1885, 208 60

DONNELLY, CHAS— 3281 Pour taxes de [illegible]

DOERR, SUC D'ADA— 3287 Pour taxes de $10 20, 1887 20 20

DONOVAN DENNIS 3295 Pour taxes de [illegible]

LEPIERRE, F— [illegible]

DENIS, J. C.— 3330 Pour taxes de [illegible]

EDWARDS, JAMES— 3 47 Pour taxes de $155, 1881 7, 4, 1881 [illegible]

EGAN, MRS ANNA M. 3511 Pour taxes de [illegible] 1885, 36 10, 186[illegible]

EGAN, MRS ANNA M. 3512 Pour taxes de [illegible] 1885, 152 40, 121 20.

ESTES, MME M— 3569 Pour taxes de [illegible]

FRANKLIN FIRE [illegible] 3749 Pour taxes de [illegible] 19, 1881, 10 70; [illegible]

FALLON, THOMAS— 3763 Pour taxes de $4 92, 1884, 15 88.

FUCHS, PETER— 3802 Pour taxes de [illegible]

FEUILLETON

No 9.

Alain de [illegible]

LÉON DE [illegible]

X

Laurence mit à [illegible] appétit de femme [illegible] reuse de vivre. Son [illegible] guère occupé qu'à la [illegible] fait d'une main qui [illegible] avec la galanterie [illegible] grand monde, épris [illegible] épousée la veille. [illegible] ... [illegible]